

REPUBLIQUE FRANCAISE
ARROND. DE SARREGUEMINES
COMMUNE DE DE ZETTING

N° AR2026040
Nomenclature ACTES 6.1

**ARRETE MUNICIPAL
DE CIRCULATION**

**Travaux renforcement réseau BT
18 Rue du maire Jamann**

*Le Maire de Zetting,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des
Départements et des Régions,
Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,
Vu les articles L.2541-12 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales
Vu le Code de la Route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8^{ème} partie, approuvée par
l'arrêté du 6 novembre 1992,*

*Vu la demande déposée par la société SPIE CITYNETWORKS sise à COCHEREN, en vue de
procéder à des travaux de renforcement réseau BT 18 rue du maire Jamann*

*Considérant qu'en raison de travaux de voirie, il est nécessaire pour assurer la sécurité et
permettre l'exécution du chantier, de réglementer la circulation.*

ARRETE

Article 1 : A compter du **1er juin 2026 et jusqu'à la fin des travaux**, la circulation des véhicules de toute catégorie sera perturbée en raison de travaux de renforcement du réseau BT 18 rue du maire Jamann.

Article 2 : La circulation se fera par basculement sur la chaussée opposée et avec une signalisation adaptée. La vitesse au droit du chantier sera limitée à 30 km et les dépassements interdits au droit du chantier.

Article 3 : Les accès aux propriétés riveraines devront être maintenus en toute sécurité.

Article 4 : Une signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise « SPIE CITYNETWORKS » chargée des travaux. Toutes les sections concernées seront balisées d'après les dispositions en vigueur. Les restrictions s'appliquent jusqu'à rétablissement des conditions normales de circulation.

Article 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Zetting, dont ampliation sera adressée à :

- L'entreprise SPY CITY NETWORKS – DIDIER Jérôme
- M. le commandant de gendarmerie de Sarreguemines

Acte certifié exécutoire en application

Réception Préfecture : //
Publication : 28 mai 2026
Notification : 28 mai 2026



A Zetting, le 28 mai 2026
Le Maire,
Bernard FOUILHAC GARY